Lettre d'info spéciale du 15 mars 2020

Si vous changez d'adresse électronique, n'oubliez pas de nous prévenir.

1293 abonné(e)s à la lettre d'info du SNEP Aix Marseille

Chers collègues d'EPS de l'académie, nous rencontrons une situation inédite avec l'épidémie de COVID-19 et les annonces gouvernementales récentes.
Nous souhaitons vous apporter le maximum de réponses malgré une actualité très changeantes.

CORONAVIRUS

Suite aux injonctions du 1er ministre du 14/03/2020 et de la communication du Recteur aux CE du 15 mars 2020 à 14h55, le SNEP-FSU d'Aix-Marseille considère que **votre présence physique dans les établissements ne peut plus être considérée comme une obligation**.

Plusieurs points sont précisés dans cette communication au chef d'établissement de l'académie :
- Les écoles et les établissements doivent être ouverts, au sens administratif du terme. Simplement, ils ne doivent **pas accueillir de public** (élèves ou parents).
- Ne seront scolarisés uniquement (pour les écoles et les collèges) que les seuls enfants des personnels soignants, lesquels normalement auront un justificatif approprié. Bien évidemment la présentation de la carte professionnelle fera foi. Ces élèves ne pourront constituer de groupes supérieurs à 10
- Tant pour la mise en place pratique de la « continuité pédagogique » que de la « continuité administrative », **il faut éviter les réunions en présentiel** qui dans tous les cas ne devront pas dépasser 10 personnes dans la même salle et se réaliseront alors sur la base du **volontariat**.

- Sauf si circonstance particulière, la présence des AESH n'est pas requise.

Arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19

Questions/réponses

Consultez notre document « questions/réponses » afin de répondre à vos éventuelles interrogations concernant cette crise du COVID-19 et votre pratique professionnelle. : CLIQUEZ ICI

Gestion du Covid-19 à l'Education nationale : Incohérence et double discours ministériel

« C'est avec stupéfaction et consternation que nos organisations ont reçu les propos tenus ce jour par le Ministre de l'Education nationale dans sa conférence de presse, propos contradictoires avec le discours tenu hier aux mêmes organisations syndicales et appelant à privilégier le télétravail, la présence physique dans les établissements scolaires devant être réduite au strict nécessaire… » Lire la suite du communiqué intersyndical

---

MUTATIONS INTRA 2020

En raison des annonces gouvernementales du 14/03/2020, les stages mutation Intra du SNEP-FSU d'Aix-Marseille sont **annulés**. Nous réfléchissons à une solution pour répondre à vos interrogations (permanence téléphonique ou stage à distance). **D'ores et déjà vous pouvez nous contacter par mail :** corpo-aix@snepfsu.net Pour l'instant, n'hésitez pas à nous renvoyer votre fiche syndicale de mutation INTRA afin de vérifier votre barème.	

LUTTER, RESISTER C'EST AUSSI ET SURTOUT SE SYNDIQUER !!!

66% déductible des impôts

Le bureau académique SNEP-FSU Aix-Marseille

La qualité de syndiqué(e) 2019-2020 et/ou 2018-2019 vous permet de recevoir cette lettre, si vous nous avez confié votre adresse électronique. Elle vous permet d'être informé(e) de toutes les mises à jour du site ainsi que des infos urgentes.

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre, cliquez sur aix-unsubscribe@snepfsu-aix.net.

Pour répondre à cette lettre cliquez sur webmaster@snepfsu-aix.net